

Une exploitation en péril à cause ... d'une vache !

Victime d'un accident du travail, Mme DUPONT a dû suspendre son activité pendant 25 mois. Son mari, partiellement handicapé, n'a pu la remplacer complètement. L'exploitation a périclité peu à peu.

Le 20 octobre 2003, Mme DUPONT, exploitante sur la commune de Olney, entre dans son parc d'attente pour diriger les vaches vers la salle de traite. Elle se fait bousculer par l'une d'elles et projeter contre le mur. Victime d'une rupture de la coiffe des rotateurs de l'épaule droite, elle subit une intervention chirurgicale. Après un long arrêt de travail et de nombreuses séances de rééducation, Mme DUPONT reprend son activité de traite au bout de 25 mois. Toutefois, et malgré l'aide de son mari, partiellement handicapé, et de sa famille, Mme DUPONT ne peut surmonter les conséquences financières de son absence (service de remplacement, perte de production laitière, perte de culture...). L'exploitation est aujourd'hui en cours de liquidation.

Aurait-on pu éviter cet accident anodin en apparence mais lourd de conséquences ? Malchance ou manque d'attention ? Les occasions d'accidents sont trop nombreuses dans le cadre de l'activité professionnelle quotidienne pour que l'on ne prenne pas, un jour, le temps de se «regarder travailler» et imaginer des solutions de prévention des risques. La profession doit se mobiliser et il devient urgent d'agir.

Et vous, que faites-vous pour ne pas être dans cette situation ?



santé
famille
retraite
services

L'essentiel
et plus encore

L'évaluation des risques :

les fondations d'une démarche de prévention intégrée à votre activité quotidienne.



EVALUER POUR PREVENIR

Afin de préserver la santé et la sécurité des hommes au travail, la prévention s'appuie sur :

- Un diagnostic : *identification* et *évaluation* des risques professionnels
- Un plan de prévention : ensemble de *mesures* de prévention visant à *supprimer* le risque ou en *diminuer* les conséquences. Ces mesures sont prévues être mises en œuvre dans le temps selon des priorités prédéfinies.

Ces deux étapes sont *formalisées* dans le *document unique*.

Pour Quoi ?

C'est, bien sûr, pour répondre à une obligation réglementaire : depuis novembre 2002, le document unique doit pouvoir être présenté aux autorités représentant le ministère du travail et, le cas échéant, aux autorités judiciaires.

Mais c'est surtout pour **assurer la sécurité** et **protéger la santé** de l'ensemble des personnes travaillant dans l'entreprise. Le document unique n'est pas, en effet, une fin en soi. Il trouve sa raison d'être dans l'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail par les **mesures** prévues au **plan de prévention**.

Quel est l'enjeu ? Non seulement il est humain (et c'est le plus important) mais il est également économique : coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles (cotisations AT), coûts indirects (temps et production perdus, dégâts aux matériels et équipements, personnels de remplacement...)

De plus, on s'aperçoit que de bonnes conditions de travail améliorent également la performance de l'entreprise (productivité et qualité accrues, absentéisme diminué, fidélisation du personnel qualifié...)

La santé dans l'entreprise, c'est la santé de l'entreprise.

Pour Qui ?

Tout le monde est concerné :

- **L'ensemble des entreprises**, agricoles ou non, tous secteurs d'activité confondus, doit répondre à cette obligation morale, économique et réglementaire.
- L'ensemble des chefs d'entreprise, **employeurs ou non de main d'œuvre** : cette démarche de prévention vise à améliorer la santé et la sécurité de toute personne travaillant dans l'entreprise quel que soit son statut : salarié bien sûr, mais aussi exploitant, main d'œuvre familiale, stagiaires ou apprentis, intervenants extérieurs (vétérinaire, contrôleur laitier, livreur d'aliments du bétail...) qui sont de manière directe ou indirecte, totale ou partielle, sous la responsabilité du chef d'entreprise.

Comment ?

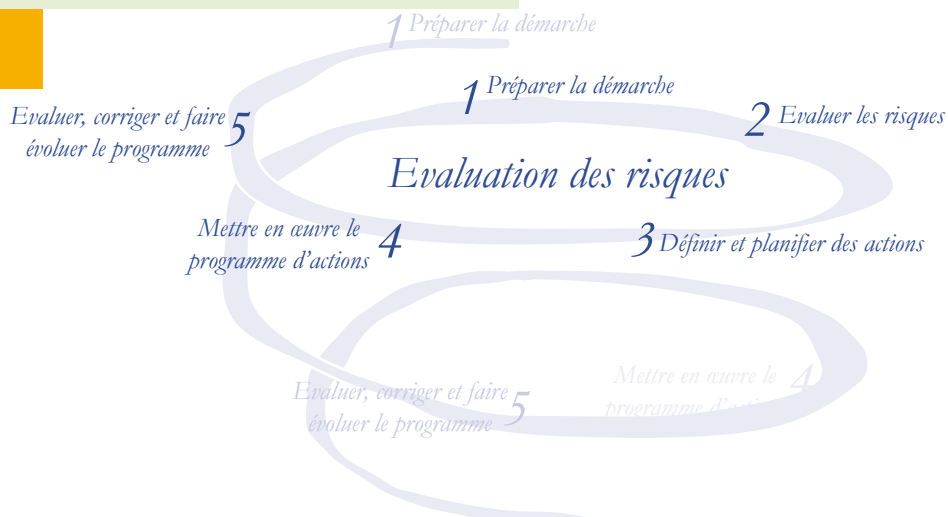
L'évaluation formalisée dans le document unique doit permettre :

- **D'identifier** les risques existants lors des différentes phases d'activité de l'entreprise
- **D'évaluer** les modalités d'exposition à ces risques en termes, notamment, de probabilité d'apparition, de fréquence d'exposition, de gravité des dommages en cas d'accident
- De faire l'**inventaire** des mesures de prévention éventuellement déjà mises en œuvre
- **D'imaginer** de nouvelles mesures en cas de risque résiduel et planifier dans le temps leur mise en place
- **De vérifier** la pertinence et l'efficacité de l'ensemble de ces solutions en termes d'amélioration de la sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Le document unique doit également permettre d'apporter **la preuve** que tous les facteurs liés au travail ont été pris en considération (même si on ne peut jamais être exhaustif en la matière) et qu'une appréciation valable a été portée sur les risques et les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs. De même, la **méthode utilisée** pour réaliser l'évaluation doit figurer dans le document.

Une mise à jour du document doit intervenir au moins chaque année et lorsque tout changement susceptible d'affecter les risques intervient sur le lieu de travail : nouvelles machines, nouveaux bâtiments, nouvelles productions ou chantiers, modifications de l'organisation du travail, changement d'opérateur...

La méthode en 5 étapes



La prévention = une méthode + un travail en équipe + des actions + un suivi dans le temps

Etape 1 : Préparer la démarche

- Planifier la démarche dans le temps : période (ex : automne pour démarrer, puis à l'occasion de chaque nouveau chantier), durée et nombre de réunions (ex : une à deux heures par semaine)
- Choisir les personnes à solliciter : le(s) salarié(s), l'épouse ou l'aide familial, le stagiaire, les intervenants extérieurs...

- Identifier les unités de travail : lieux de travail (atelier, local de stockage...), mais aussi l'ensemble des activités (y compris exceptionnelles) réalisée dans l'entreprise. Chaque unité fera l'objet d'une évaluation formalisée sur une grille.

Cette étape préparatoire doit être formalisée (exemple ci-dessous)

Entreprise :	Descriptif succinct de la démarche
Adresse :	Chronologie des opérations : 1 ^{er} octobre : démarrage du projet, organisation générale 4 octobre : réunion du personnel (explication de la démarche et de son organisation, identification des unités de travail) 11 octobre : évaluation de l'unité 1 18 octobre : évaluation de l'unité 2 etc...
Nom du chef d'entreprise :	
Activité principale :	
Nom et qualité des personnes intervenant dans l'entreprise	Liste des unités de travail : Traite Alimentation des animaux Manipulation des animaux Traitement phytosanitaire Travaux du sol Travaux de récolte Ensilage Maïs Entretien du matériel Etc...
M. A Salarié permanent Mme B Epouse M. C Stagiaire M. D Contrôleur laitier Vincent Enfant intervenant extérieur autre	

Etape 2 : Evaluer les risques

Cette phase essentielle peut être d'abord réalisée «en théorie» puis confirmée, affinée et complétée par l'observation «en situation de travail» afin d'être au plus près de la réalité (travail réel).

Pour chaque unité de travail, il convient de lister, de façon détaillée, l'ensemble des tâches réalisées, et pour chacune d'entre elles :

- Identifier les risques potentiels

- Analyser et évaluer les conditions d'exposition à ces risques. Il ressort de cette évaluation une hiérarchisation des risques (probabilité d'apparition, fréquence d'exposition, gravité en cas de dommage, nombre de personnes concernées). On peut ainsi "noter" les risques selon, par exemple, une échelle de 1 à 4. Cela permet ainsi, de définir des priorités d'actions.



Etape 3 : Définir et planifier des actions

L'évaluation des risques trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle va susciter. Sa finalité est donc bien de mettre en œuvre des mesures visant à éliminer ou réduire les risques.

La recherche de solutions doit respecter les priorités et principes suivants :

- Eliminer les risques (ex : je me sépare d'un animal particulièrement agressif)
- Mettre en place des protections collectives (ex : installation de contention, chien de troupeau). Choix de matériels et outils plus adaptés
- Fournir des équipements de protection individuelle (ex : chaussures de sécurité)
- Améliorer l'organisation.
- Sensibiliser, former et informer les hommes. Il ne suffit pas d'être compétent techniquement. Il faut aussi savoir

travailler en sécurité (ex : formation sur le comportement animal, information sur le risque chimique lié aux produits de lavage...).

Ne pas oublier de rappeler les solutions déjà mises en place (vous ne commencez pas à faire de la prévention aujourd'hui !!!) afin d'en vérifier, dans le temps, la pertinence et l'efficacité.

Fixer enfin des délais d'exécution. Il est bien évident que des actions simples pourront être mises en place rapidement. D'autres, au contraire, surtout si elles occasionnent des investissements lourds, devront être étalées sur plusieurs années. Ce calendrier prévisionnel deviendra ainsi un véritable instrument vous permettant d'élaborer, au fil du temps, des programmes annuels de prévention.

Etape 4 : Mettre en oeuvre le programme d'actions

Bien évidemment, les actions ne doivent pas rester «sur le papier». Si certaines actions sont reportées dans le temps, ne pas oublier de mettre en place des

mesures transitoires, même si elles ne répondent pas complètement au problème ; le risque est immédiat et constant.

Etape 5 : Evaluer, corriger et faire évoluer le programme

Après réalisation de chaque action de prévention, il convient d'en évaluer les résultats. On a pu, effectivement,

se tromper sur le choix de la solution (le risque demeure) ou bien la solution peut générer un nouveau risque.

La formalisation dans un document

Il n'y a pas d'outil type. Le document unique vous est propre. Toutefois, pour vous aider, nous vous proposons une grille simple en annexe que vous pouvez photocopier ou télécharger sur notre site Internet : www.msa-haute-normandie.fr.

Pour vous donner une idée sur la façon de la remplir, vous trouverez également dans cette annexe un exemple basé sur l'analyse d'une activité réelle de «Traite» réalisée en collaboration avec des producteurs laitiers.

les 5 clés du succès

L'implication du chef d'entreprise :

Il est le garant de la sécurité et de la santé au sein de son entreprise. L'évaluation des risques nécessite donc une **implication forte** de sa part : décision de faire l'évaluation, choix de la méthode, organisation en moyens et en temps, choix des solutions de prévention...

Une démarche participative

Afin d'obtenir l'**adhésion** à la démarche de prévention et traiter des conditions **réelles** d'exposition aux risques, il est indispensable que toute personne travaillant dans l'entreprise soit activement **associée** à l'évaluation. C'est un des facteurs essentiels de pertinence et d'efficacité de cette procédure. Ne pas hésiter, donc, à solliciter les personnels, y compris les personnes amenées à intervenir ponctuellement. Ils deviennent, ainsi, véritables **acteurs** de prévention.

Une démarche globale

L'évaluation des risques doit se réaliser **pour chaque unité de travail**. Cela peut-être : un lieu de travail (ex : la stabulation, l'atelier d'entretien et de réparation du matériel), ou une activité (ex : la traite, un chantier de récolte, l'alimentation du bétail...). Ne pas oublier les **activités exceptionnelles** : réparation d'une toiture, élagage d'un arbre, fauchage d'un talus...). Elle doit également porter sur toutes **les composantes du travail** : la tâche (organisation, procédures...), le matériel (adaptation à la tâche, conformité de sécurité...), l'environnement (bâtiments, conditions climatiques...), l'homme (aptitude, formation...)

Une démarche qui prend en compte le travail réel

Les travailleurs exécutent les tâches ou les consignes en fonction de leur expérience, leur compétence, leur personnalité ou les conditions de réalisation de l'activité (environnement, matériels...) : **c'est le travail réel**. C'est ce travail réel qu'il faut analyser. Cette évaluation doit donc être le fruit d'une observation de l'activité réelle sur le terrain.

Une démarche dynamique

Ce document ne doit pas être statique et «enfermé au fond d'un tiroir». Il doit vivre dans le temps et être actualisé à chaque fois que nécessaire. Ce n'est pas un document pour l'Administration. Il doit devenir un **véritable outil pour conduire la démarche de prévention** de l'entreprise.



Conscient des difficultés ou de l'appréhension que vous pouvez avoir vis à vis de cette obligation réglementaire, le Conseil d'Administration de votre MSA a décidé de vous y aider en vous proposant un outil simple et concret.

L'Évaluation des Risques Professionnels, c'est impliquant, mais il ne faut pas s'en faire une montagne ! Il faut tout simplement commencer... et vous verrez tous les bénéfices que vous pourrez en retirer.

Et puis, nous sommes là, porteurs de 30 ans d'expérience de la prévention au bénéfice des salariés et des entreprises. N'hésitez pas à faire appel à nos services.

Votre Président

Santé et Sécurité au Travail
02 35 12 71 89

MSA Seine-Maritime

Cité de l'Agriculture

76236 Bois-Guillaume

www.msa-haute-normandie.fr

